



# ERREUR

## BULLETIN DE PAIE !!!!!



Suite à une erreur des plus étranges sur le bulletin de paie du mois de février, le syndicat Cgt est intervenu auprès du service RH et de la paye.

En effet, 9 heures ont été retenues «PAR ERREUR» à un salarié gréviste lors des heures supplémentaires obligatoires du 29 janvier.

Quelle ironie du sort !!!!! Après certains responsables et les délégués du SNI, voilà qu'ADP (GESTIL) s'en mêle. On pourrait croire, avec un regard extérieur, qu'ils ont tous reçus la même instruction.

### Mais par qui?

Bien sûr, cette erreur sera corrigée mais seulement si vous vous en rendez compte. Si cela est votre cas vous devez le signaler à votre responsable et au service paye pour la régularisation.

**Après l'entrave syndicale de ces derniers jours, voici un bel exemple d'entrave au droit de grève !!!**

## Ci-dessous les mails échangés sur ce sujet:

**De :** CGT <[cgt\\_fpt\\_bly@orange.fr](mailto:cgt_fpt_bly@orange.fr)>  
**Envoyé :** mardi 23 février 2021 16:37  
**À :** FRANCOIS BARETTA Beatrice (CNH Industrial) <[beatrice.francois-baretta@cnhind.com](mailto:beatrice.francois-baretta@cnhind.com)>  
**Cc :** chantal.lambert <[chantal.lambert@fcagroup.com](mailto:chantal.lambert@fcagroup.com)>  
**Objet :** Anomalie paye

Bonjour

Nous vous déclarons une nouvelle anomalie de la paye.

Ci-joint la feuille de paie de [REDACTED] il lui a été retenu 9h d'absences impayées alors que son seul jour d'absence est le 29 janvier (jour d'heures supplémentaires obligatoire).

Pouvez-vous nous donner une explication ?

Et pouvez-vous nous confirmer que ces 9h seront régularisées et payées le mois prochain ?

Dans l'attente de votre réponse.

Cordialement

Le mar. 23 févr. 2021 à 16:46, FRANCOIS BARETTA Beatrice (CNH Industrial) <[beatrice.francois-baretta@cnhind.com](mailto:beatrice.francois-baretta@cnhind.com)> a écrit :

Monsieur,

Nous procédons à la régularisation sur la paye du mois prochain.

### **CGT**

---

**De:** Chantal Fleury <[chantal.fleury@stellantis.com](mailto:chantal.fleury@stellantis.com)>  
**Envoyé:** mardi 23 février 2021 17:07  
**À:** CGT  
**Cc:** FRANCOIS BARETTA Beatrice (CNH Industrial)  
**Objet:** Re: Anomalie paye

Bonjour,

Je viens d'effectuer la régularisation sur la paye de mars ,  
nous pouvons établir un acompte à [REDACTED] si vous le souhaitez  
Effectivement, nous n'avions pas décelé cette anomalie  
Cet événement, saisi par votre manager, ne devait être qu'une information et  
ne pas avoir d'impact en paye.  
Cordialement